

COMMUNE DE KIENHEIM
PROCES-VERBAL

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2023 A 20H00

Sous la présidence de Monsieur Luc GINSZ, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Membres présents (8) : FACHINGER Lucienne - GINSZ Luc – KISTNER Thierry – KNAB Alain – RAFAEL Sandrine - SCHMITT Benoît – SUNNASY Selvanah - ZAVAGNI Laurent

Membres absents excusés (7) : BERTRAND Amia – BIANCHI Martial – COURSON Olivier – DIERSTEIN Lucie – MARTIN Bernard – PETRAZOLLER Jean-Paul – RAMSPACHER Denis

Secrétaire de séance : KNAB Alain

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2023
- Projet de délibération portant mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- Propositions renouvellement chauffage de l'école
- Rapport des commissions
- Divers

La séance démarre par l'approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du 13 octobre 2023.

Objet : Projet de délibération portant mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le Conseil Municipal de la commune de Kienheim ;

Sur rapport de Monsieur le Maire ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant qu'il y a lieu de soutenir le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique territoriale ayant perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer, dans les limites prévues pour les fonctionnaires de l'Etat, le régime indemnitaire ;

Considérant que le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 précité prévoit qu'il revient à l'organe délibérant de fixer certaines modalités d'application de la prime de pouvoir d'achat, notamment le montant de cette prime déterminé en fonction de la rémunération brute perçue par les agents sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

DECIDE

Article 1 : D'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions fixées par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale et la présente délibération. Cette prime n'est pas reconductible.

Article 2 : Le barème des montants de la prime est fixé comme suit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi de l'agent sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Article 3 : La prime sera versée en une fois avant le 30 juin 2024.

Article 4 : D'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au budget de la collectivité ou de l'établissement

public et charge l'autorité territoriale de procéder aux attributions individuelles par arrêté individuel en tenant compte des conditions de versement fixées par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 précité et arrêtées par la présente délibération.

Le conseil municipal approuve ce projet de délibération à l'unanimité.

Propositions renouvellement chauffage à l'école

Monsieur le Maire expose ses solutions pour le renouvellement du chauffage de l'école intercommunale Durningen/Kienheim.

Deux solutions seraient à soumettre au conseil municipal de Durningen début 2024 ; le souhait du Maire serait que les travaux soient faits pour la rentrée 2024/2025.

Solution 1 : radiateurs à inertie associés à des panneaux photovoltaïques installés à l'extérieur plein sud.

Coût = 91.840 €HT (110.202 €TTC), prix février 2023.

Solution 2 : pompes à chaleur air/air associées à des panneaux photovoltaïques installés à l'extérieur plein sud.

Coût = 113.400 €HT (136.080 €TTC), prix juillet 2023.

NB : ces prix pourraient évoluer en 2024.

Avantage de cette solution : possibilité de rafraîchissement la nuit pendant les mois d'avril, mai, juin, juillet et septembre.

Après discussion, la solution 2 est retenue pour soumission au conseil municipal de Durningen.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de prendre rendez-vous avec Madame la Maire de Durningen courant janvier 2024 pour faire avancer le projet.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission école

Madame Sandrine RAFAEL, présidente de la commission, fait le compte-rendu de la réunion du conseil d'école du 9 novembre 2023, à savoir :

- Effectif stable avec 92 élèves ; à priori, même effectif à venir en 2024/2025.
- L'année 2024 est une année olympique ; une mini-olympiade sera organisée à Truchtersheim le 31 mai 2024. Environ 2000 élèves seront invités à participer y compris les nôtres.
- Les piscines étant fermées, l'activité sera remplacée par :
 - En janvier/février par des séances de judo : 4 séances à 168 € soit 672 € au total.

- En septembre, initiation à l'escrime pour un montant d'environ 300 €/classe.
- Le photographe viendra le 28 mars 2024.
- Une journée internet sera assurée par le gendarme Dominique COUVEREUR.
- Une sortie de fin d'année est prévue.
- La fête de Noël a eu lieu le 15 décembre et la kermesse est programmée le 15 juin 2024.
- Souhait des parents d'élèves : mise en place de barrières de protection à la sortie vers Durningen pour des raisons de sécurité.

DIVERS

Informations de Monsieur le Maire :

- Il rappelle aux conseillers municipaux que le samedi 9 décembre sera consacré à la confection et à la distribution des 84 colis de Noël pour les personnes de 70 ans et plus. Rdv à la salle d'évolution de l'école à 8h30.
- La société de nettoyage Aktiv'prop a présenté son offre pour 2024 avec une augmentation de 8,07 % (smic, produits).
- Aktiv'prop suggère d'enlever les couvercles et assises dans les toilettes des élèves pour des raisons d'hygiène et de propreté ; c'est le cas de toutes les écoles où elle exerce. Le corps enseignant est d'accord.
- En ce qui concerne les commandes en cours :
 - SADT pour les jeux de l'aire de la rue de l'Eglise livrera en 2024.
 - HEKA pour le remplacement des deux baies vitrées de l'école prévoit une installation début 2024.
 - Pour la réfection des chemins vers l'étable de Denis RAMSPACHER et pour le chemin Leinenfeldweg, Monsieur le Maire a convenu avec la société WICKER une réalisation début 2024.
- La campagne de remplacement des compteurs électriques par Linky est lancée ; les citoyens ont reçu le courrier pour la prise de rdv.
- Le repas de Noël du conseil municipal (sans les conjoints) aura lieu le vendredi 26 janvier 2024 au Tigre à Offenheim.

Le prochain conseil municipal est prévu le 2 février 2024 à 20h00.

Le secrétaire de séance,
Alain KNAB

Le Maire,
Luc GINSZ

